



PRÉFET DE L'AUDE

Arrêté préfectoral portant modification de la composition des formations de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Aude

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.341-16 à 18 et R.341-16 à 25 du code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R.133-1 à R133-15 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-11-3744 du 6 novembre 2006 portant création, composition et fonctionnement de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

VU les arrêtés préfectoraux n° 2011173-0026, du 8 juillet 2011, n° 2012026-0004, du 31 janvier 2012, et n° 2014246-0001, du 23 septembre 2014 portant nomination des membres de la formation plénière de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2017 portant nomination des membres de la formation plénière de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la composition de la formation spécialisée des sites et paysages dans le cas de la présentation de projets d'installation éolienne ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'arrêté préfectoral du 17 novembre 2017 portant nomination des membres de la formation plénière de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est modifié ainsi qu'il suit :

La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de l'Aude concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable.

Les six formations spécialisées de la commission, présidées par le Préfet ou son représentant, sont renouvelées pour 3 ans, et composées ainsi qu'il suit :

FORMATION SPÉCIALISÉE DITE DE LA NATURE

1. Au sein du collège des représentants des services de l'État, membres de droit, sont désignés :

- le **Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement** ou son représentant,
- deux représentants de la **Direction départementale du territoire et de la mer**, dont le directeur ou son représentant,
- le **Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations**, ou son représentant.

2. Au sein du collège des représentants des élus des collectivités territoriales, sont désignés :

a – Conseillers départementaux :

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| M. Alain GINIES Conseiller départemental, canton de Rieux-Minervois | Mme Marie-Christine BOURREL Conseillère départementale, canton de Bram |
| Mme Stéphanie HORTALA Conseillère départementale, canton de Montréal | M. Nicolas SAINTE-CLUQUE Conseiller départemental, canton de Narbonne 1 |

b – Maires ou Présidents d'EPCI :

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| M. Jacques VILLEFRANQUE Maire d'Albières | M. Marcel MARTINEZ Maire d'Axat |
| M. Bernard DEVIC Maire de Caves | M. Robert HERVE Conseiller municipal de Caves |

3. Au sein du collège des personnalités qualifiées en matière de protection des sites, du cadre de vie et des sciences de la nature, des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et des représentants des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles, sont désignés :

a – Associations agréées de protection de l'environnement :

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| M. Thierry RUTKOWSKI Vice-Président de la Ligue pour la protection des oiseaux, délégation de l'Aude | M. Jean-Pierre LEROY Co-président de la Ligue pour la protection des oiseaux, délégation de l'Aude |
| M. Michel GALINIER Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aude | Mme Emma ROBERT Membre de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aude |
| Mme Kattalin FORTUNE-SANS Parc naturel régional de la Narbonnaise | Mme Fanchon RICHART Parc naturel régional de la Narbonnaise |
| Mme Chantal CAILLARD PECH-DE-LACLAUSE Présidente de la Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux | Mme Chantal FERRIOL Membre de la Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux |

b – Organisations professionnelles agricoles et sylvicoles :

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| M. Daniel DAURES Centre régional de la propriété forestière (CRPF) | M. Jean-Pierre GAUBERT Centre régional de la propriété forestière (CRPF) |
| M. Didier JEANNET Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles | M. le Président du syndicat des vignerons de l'Aude , ou son représentant |

4. Au titre des personnalités compétentes en matière de protection de la flore, de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels, sont désignés :

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| Mme Sylvie COUSSE Docteur en écologie | M. Daniel VIZCAINO géologue, paléontologue |
| Mme Thérèse DIMON-CATHARY Membre de la Société scientifique de l'Aude, palynologue | M. Bruno de FOUCAULT Membre de la Société scientifique de l'Aude, botaniste, phytosociologue |

Lorsque la formation spécialisée dite de la nature se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, le Préfet peut inviter des représentants d'organismes consulaires et des activités présentées sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, sans voix délibérative.

FORMATION SPÉCIALISÉE DES SITES ET DES PAYSAGES

1. Au sein du collège des représentants des services de l'État, membres de droit, sont désignés :

- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine, ou son représentant,
- deux représentants de la Direction départementale du territoire et de la mer, dont le directeur ou son représentant.

2. Au sein du collège des représentants des élus des collectivités territoriales, sont désignés :

a – Conseillers départementaux :

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| Mme Tamara RIVEL Conseillère départementale canton de Carcassonne 2 | Mme Valérie DUMONTET Conseillère départementale canton de Lézignan-Corbières |
| M. Hervé BARO Conseiller départemental canton de Fabrezan | M. Christian RAYNAUD Conseiller départemental canton de Villemoustaussou |

b – Maires et présidents d’EPCI :

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| Mme Magali VERGNES Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne et Maire de Névian | M. Marcel MARTINEZ Vice-Président de la Communauté de communes des Pyrénées Audoises et Maire d'Axat |
| M. Arnaud ALBAREL adjoint au Maire de Carcassonne | Mme Audrey DUTON adjointe au Maire de Carcassonne |

3. Au sein du collège des personnalités qualifiées en matière de protection des sites, du cadre de vie et des sciences de la nature, des représentants d’associations agréées de protection de l’environnement et des représentants des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles, sont désignés :

a – Personnalités qualifiées en matière de protection des sites et du cadre de vie :

| Titulaire | Suppléant |
|---|---|
| M. Renaud BARRES Directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) | Fanchon RICHART Parc Naturel Régional de la Narbonnaise |

b – Associations agréées de protection de l’environnement :

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| Mme Chantal CAILLARD PECH DE LACLAUSE Présidente de la fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (FNASSEM) | Mme Chantal FERRIOL Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux |
| M. Patrick ROTHEY Délégué départemental de l’association des vieilles maisons françaises | Mme Christine ROQUES Association écologie des Corbières et du littoral audois (ECCLA) |

c – Organisations professionnelles agricoles et sylvicoles :

| Titulaire | Suppléant |
|---|--|
| M. Serge VIALETTE Président de la FDSEA de l'Aude | M. Daniel DAURES Centre régional de la propriété forestière (CRPF) |

4. Au sein du collège des personnalités compétentes en matière d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement, sont désignés :

a – Paysagiste :

Madame Catherine ROI, architecte urbaniste

OU

Monsieur Guy de BAILLEUL, directeur départemental de l'équipement, en retraite, commissaire enquêteur

OU

Madame Claire MERICQ, ingénieur agronome paysagiste, en retraite, commissaire enquêteur

b – Architecte :

Le Président de l'Ordre des architectes, ou son représentant

c – Urbaniste :

Monsieur Gérard BISCAN, urbaniste au ministère de l'équipement, en retraite

OU

Monsieur Richard CONNES, architecte urbaniste, en retraite, commissaire enquêteur

d – Spécialiste du patrimoine :

| Titulaire | Suppléant |
|---|---|
| Mme Caroline SERRA Architecte du patrimoine | Madame ou Monsieur le directeur des Archives départementales de l'Aude |

5. Une formation Sites et paysages spéciale concernant les demandes d'autorisation en matière d'installations de production d'électricité, utilisant l'énergie mécanique du vent :

A – Lorsque la commission est consultée sur un projet d'installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au titre de la procédure des installations classées, la formation « sites et paysages » se réunit dans sa composition dite « classique » telle que définie précédemment.

B – Lorsque la commission est consultée sur un projet d'installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au titre de la procédure de l'autorisation environnementale, la formation « Sites et paysages » se réunit selon sa composition dite « classique » telle que définie précédemment. De plus, un représentant des exploitants de ce type d'installations est alors invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

Les représentants compétents en matière d'installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sont :

| Titulaire | Suppléant |
|---|--|
| Mme Florence OGIER Expert – Syndicat des Énergies Renouvelables | M.Olivier GUIRAUD Expert – France Énergie Éolienne |

La composition de la commission est définie selon les conditions d'entrée en vigueur de chacune des procédures.

FORMATION SPÉCIALISÉE DITE DE LA PUBLICITÉ

1. Collège des représentants des services de l'État, membres de droit :

- le **Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement** ou son représentant,
- le chef du **service départemental de l'architecture et du patrimoine**, ou son représentant,
- deux représentants de la **Direction départementale du territoire et de la mer**, dont le directeur ou son représentant.

2. Au sein du collège des représentants des élus des collectivités territoriales, sont désignés :

a – Conseillers départementaux :

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| M. Pierre BARDIES Conseiller départemental, canton de Limoux | M. Christian LAPALU Conseiller départemental, canton de Sallèles 2 |
| Mme Tamara RIVEL, Conseillère départementale, canton de Carcassonne 2 | Mme Slone GAUTIER, Conseillère départementale, canton de Carcassonne 3 |

b – Maires et présidents d'EPCI :

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| M. Pierre DURAND Président de la Communauté de communes du Limouxin | M. Denis MOUNIE Communauté de communes du Limouxin |
| M. Pierre CASTEL Maire de Quillan | M. Jacques SIMON adjoint au Maire de Quillan |

3. Au sein du collège des personnalités qualifiées en matière de protection des sites, du cadre de vie et des sciences de la nature, des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et des représentants des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles, sont désignés :

a – Associations agréées au titre de la protection de l'environnement :

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| M. Thierry GAUDIN Association Paysages de France | Mme Laure-Nelly AMALRIC Association Paysages de France |
| Mme Christine ROQUES Association Écologie des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA) | Mme Maryse ARDITI Association Écologie des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA) |

b – Organisations professionnelles agricoles et sylvicoles :

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| M. Daniel DAURES Centre régional de la propriété forestière (CRPF) | M. Jean-Pierre GAUBERT Centre régional de la propriété forestière (CRPF) |
| Le Président du syndicat des vignerons, ou son représentant | M. Rémi VINCENT FDSEA |

4. Au sein du collège des professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes, sont désignés :

a – Entreprises de publicité :

- **M. Jacques MONTIEL**, ou son représentant, société Olympact
- **M. Pierre-Olivier GERBEAUD**, ou son représentant, société MIDIMEDIA, 02Pub, groupe La Dépêche
- **M. Guillaume CABROLIER**, ou son représentant, société Studio CG Designer, graphiste publicitaire

b – Fabricants d'enseignes :

| Titulaire | Suppléant |
|---|--|
| Mme Camille SEUX Luminescence | Mme Elodie RODRIGUEZ Stores et Enseignes |

5. Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président du groupe intercommunal prévu au II de l'article L 581-14 de l'environnement est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

| |
|---|
| FORMATION SPECIALISEE DITE DES UNITES TOURISTIQUES NOUVELLES |
|---|

1. Collège des représentants des services de l'État, membres de droit :

- le **Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement** ou son représentant,
- le **Directeur départemental des territoires et de la mer** ou son représentant,
- le **Délégué régional au tourisme** ou son représentant,
- le chef du **service départemental de l'architecture et du patrimoine** ou son représentant.

2. Au sein du collège des représentants des élus des collectivités territoriales, sont désignés :

a – Conseillers départementaux :

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| M. Hervé BARO Conseiller départemental, canton de Fabrezan | M. Francis SAVY Conseiller départemental, canton de Quillan |
| Mme Rose-Marie JALABERT-TAILHAN Conseillère départementale, canton de Limoux | Mme Dominique GODEFROID Conseillère départementale, canton du Sud Minervois |

b – Maires et présidents d'EPCI :

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| M. Jean-Jacques RUIZ Maire de Malves-en-Minervois | Mme Marie-Dominique MARTIN Conseillère municipale, Mairie de Malves-en-Minervois |
| M. Francis BELS Maire de Roquefère | M. Jean-Paul COUZIGNE adjoint au Maire de Roquefère |

3. Au sein du collège des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et organisations agricoles, sont désignés :

a – Associations agréées de protection de l'environnement :

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| Mme Kattalin FORTUNE-SANS Parc naturel régional de la Narbonnaise | Mme Fanchon RICHART Parc naturel régional de la Narbonnaise |
| Mme Marie-Chantal CAILLARD – PECH DE LACLAUSE Présidente de la fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (FNASSEM) | Mme Chantal FERRIOL Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux |

b – Organisations agricoles :

- **M. Rémi VINCENT**, ou son représentant, FDSEA
- **Le Président du syndicat des vigneron**s, ou son représentant

4. Au sein du collège des représentants des chambres consulaires et des organisations socioprofessionnelles concernées, sont désignés :

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| M. Laurent POLONI Chambre d'agriculture, apiculteur | M. Laurent RATIA Chambre d'agriculture |
| M. Bernard BALLESTER Président de la CCI de l'Aude | M. Gaétan-Pierre DUMONCEAU CCI de l'Aude |
| M. Sébastien PLA Président délégué de l'Association départementale du Tourisme de l'Aude | M. Brice RUFAS Membre du bureau de l'Association départementale du Tourisme de l'Aude |
| <i>Représentant des organisations socioprofessionnelles liées au tourisme</i> À pourvoir | |

| |
|---|
| FORMATION SPÉCIALISÉE DITE DES CARRIÈRES |
|---|

1. Collège des représentants des services de l'État, membres de droit :

- Deux représentants de la **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement** ou son représentant
- Deux représentants de la **Direction départementale des territoires et de la mer**

2. Au sein du collège des représentants des élus des collectivités territoriales, sont désignés :

a – Conseillers généraux :

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| M. Pierre BARDIES Conseiller départemental, canton de Limoux | M. Francis SAVY conseiller départemental, canton de FABREZAN |
| Mme Isabelle GEA Conseillère départementale, canton de Fabrezan | Mme Dominique GODEFROID, Conseillère départementale, canton du Sud Minervois |

b – Maires et présidents d'EPCI :

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| M. Gérard BARTHES Maire de Ferrals-les-Corbières | M. Serge OURLIAC Maire de Saint-Papoul |
| M. Michel BROUSSE Maire de Salles-sur-l'Hers | M. Jean-Paul DUPRE Maire de Limoux |

3. Au sein du collège des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et des représentants des professions agricoles désignés après avis de la chambre d'agriculture, sont désignés :

a – Associations agréées de protection de l'environnement :

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| M. Yves GONZALES Président de la fédération départementale de l'Aude pour la pêche et de la protection des milieux aquatiques | Mme Christine ROQUES Association Écologie des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA) |
| M. Alain DESTAINVILLE Membre de la société protectrice de la nature | M. Jean-Pierre MARTINEZ Membre de la société protectrice de la nature |

b – Représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

| Titulaires | Suppléants |
|--|--|
| M. Daniel DAURES Centre régional de la propriété forestière (CRPF) | M. Jean-Pierre GAUBERT Centre régional de la propriété forestière (CRPF) |
| Le Président du syndicat des vignerons, ou son représentant | M. Jacques SERRE FDSEA |

4. Au sein du collège des représentants des professions d'exploitants de carrières et d'utilisateurs de matériaux désignés après avis des organisations professionnelles représentatives, sont désignés :

a – Exploitants de carrières :

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| M. Emmanuel FAURE Domitia Granulats | M. Joël MATHIEU SC113 EIFFAGE Route |
| M. Jean RIVIERE Entreprise RIVIERE | M. Philippe MAURI Aude Agrégats |

b – Professions utilisatrices de matériaux :

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| M. Morad HOUMIR Cemex Beton de France Sud-Ouest | M. Arnaud CARAYON Carayon Languedoc |
| M. Christophe LANDAIS Lafarge Ciments Port La Nouvelle | M. Jean-Pierre VITU RAZEL BEC |

5. Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celui-ci, voix délibérative.

FORMATION SPÉCIALISÉE DITE DE LA FAUNE SAUVAGE CAPTIVE

1. Collège des représentants des services de l'État, membres de droit :

- le **Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement** ou son représentant,
- le **Directeur départemental des territoires et de la mer** ou son représentant,
- le **Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations**, ou son représentant.

2. Au sein du collège des représentants des élus des collectivités territoriales, sont désignés :

a – Conseillers départementaux :

| Titulaires | Suppléants |
|---|--|
| M. Pierre BARDIES Conseiller départemental, canton de Limoux | Mme Caroline CATHALA Conseillère départementale, canton de Trèbes |

b – Maires et présidents d’EPCI :

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| Mme Audrey DUTON adjointe au Maire de Carcassonne | M. Arnaud ALBAREL adjoint au Maire de Carcassonne |
| M. Michel JAMMES Maire de Sigean | M. Didier MILHAU adjoint au Maire de Sigean |

3. Au sein du collège des représentants d’associations agréées de protection de la nature et de scientifiques, sont désignés :

a – Associations agréées de protection de la nature :

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| M. Thierry RUTKOWSKI Président de la ligue pour la protection des oiseaux, délégation de l’Aude | M. Alain DESTAINVILLE Membre de la société protectrice de la nature |
| M. Pierre NIDIAU Membre de la fédération départementale des chasseurs de l’Aude | M. Michel GALINIER Membre de la fédération départementale des chasseurs de l’Aude |

b – Scientifiques :

| Titulaire | Suppléant |
|--|---|
| M. Antoine JORIS Directeur zoologique de la réserve africaine de Sigean, docteur en médecine vétérinaire | Mme Marielle BELTRAME Docteur en médecine vétérinaire à la réserve africaine de Sigean, |

4. Au sein du collège des représentants d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques, sont désignés :

| Titulaires | Suppléants |
|--|---|
| M. Jean-Yves LEMEUR Directeur des établissements Tridôme Représentant des établissements de vente d'animaux non domestiques | M. Gaël CAVE Responsable du secteur de l'animalerie – Bricomarché Représentant des établissements de vente d'animaux non domestiques |
| M. Jean-Marie DUPRET Eleveur de tortues | M. Benoit CARLIER Eleveur de tortues |
| M. Jean-Pierre BASTOUIL Eleveur de perroquets | Mme Carole MASSON Parc australien - Carcassonne |

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

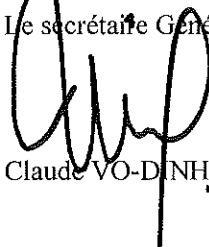
ARTICLE 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée aux membres de la commission.

A Carcassonne, le 11 octobre 2018

Pour le Préfet et par délégation

Le secrétaire Général de la Préfecture,



Claude VO-DINH